



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
DU MARDI 9 JANVIER 2018**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 9 janvier 2018 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : André Longchamps - Marie-Josée Plante
Philippe Couture – Josée Busque - Carl Gilbert

ABSENT : Marc-André Mathieu

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2018-01-002

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 décembre 2017 – 19 h 30 (régulière) a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 décembre 2017 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2018-01-003

ACCEPTATION DES COMPTES :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante

LOT NO. 1 :

Fourisseurs réguliers mois de décembre 2017	225 998,22 \$
Salaire net à payer mois de décembre 2017	51 372,91 \$
TOTAL:	277 371,13 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture



2018-01-004

-002-

LOT NO. 2 :

<u>IMMOBILISATIONS</u>	
Immobilisations de décembre 2017	42 302,35 \$
TOTAL :	42 302,35 \$

<u>TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2</u>	
MOIS DE DÉCEMBRE 2017 COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10	
TOTAL :	319 673,48 \$

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) de décembre 2017 présenté à la séance du mois de janvier 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de deux cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante et onze dollars et treize (**277 371,13 \$**).

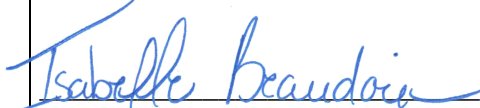
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) de décembre 2017 présenté à la séance du mois de janvier 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de quarante-deux mille trois cent deux dollars et trente-cinq (**42 302,35 \$**).

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récité. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de trois cent dix-neuf mille six cent soixante-treize dollars et quarante-huit (**319 673,48 \$**).

**Comptes pour la période du mois de DÉCEMBRE 2017.
Résolutions 2018-01-03 et 2018-01-04**



Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-01-005

**ACCEPTATION PAR RÉOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES
COMPTES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 31 décembre 2017 soit adoptés tel que déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00

Aucune question.

CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2017.



COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :

Aucun compte rendu, la prochaine rencontre aura lieu le 11 janvier 2018.

COMPTE RENDU DES COMITÉS :

Madame Josée Busque fait un rappel concernant la soirée qui aura lieu le 2 mars 2018 pour rendre hommage aux bénévoles ainsi qu'aux nouveaux arrivants.

Monsieur Philippe Couture mentionne que le Tournoi Novice aura lieu bientôt et que les citoyens de la Municipalité sont invités à venir encourager l'équipe Haute-Beauce lors de la partie du 21 janvier prochain. Les citoyens sont invités à assister aux parties des différentes équipes qui prendront part au tournoi qui s'échelonne sur trois fins de semaine. Également, Monsieur Couture mentionne que la fin de semaine dernière a eu lieu le Tournoi Mahg à l'aréna.

2018-01-006

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE VÉOLIA POUR L'ACHAT D'UN OXYMÈTRE
POUR LES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT que cet appareil sera utilisé à la station d'épuration des eaux usées pour les étangs aérés;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Veolia au coût de 2 734,94 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Veolia au coût de 2 734,94 \$ taxes incluses.

2018-01-007

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE
PROJET DE DÉPÔT À NEIGE**

CONSIDÉRANT que pour compléter la demande de certificat d'autorisation pour le projet de dépôt à neige, la Municipalité doit désigner un signataire;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale soit autorisée à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune, et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise la Directrice générale, Madame Isabelle Beaudoin, à signer pour et au nom de la Municipalité la demande de certificat d'autorisation pour le projet de dépôt à neige.

2018-01-008

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE SYLVIE LESSARD, CONSULTANTE EN
ENVIRONNEMENT, POUR LA PRODUCTION DU RAPPORT DE PHASE 1 POUR
LE PROJET DE DÉPÔT À NEIGE**

CONSIDÉRANT que la demande de certificat d'autorisation est différente lorsqu'il est question d'un projet de dépôt à neige et qu'il faut utiliser un formulaire de demande pour les industries;

CONSIDÉRANT que ce rapport permet de valider les sources de contamination potentielles actuelles ou précédentes pouvoir avoir eu lieu sur le site choisi pour la réalisation du dépôt à neige;



-004-

CONSIDÉRANT que le rapport de phase 1 est obligatoire pour compléter notre demande de certificat d'autorisation et que nous avons reçu une soumission de Sylvie Lessard, Consultante en environnement : 1 250,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Sylvie Lessard, Consultante en environnement, au coût de 1 250,00 \$ avant les taxes.

2018-01-009

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ LA SOUMISSION DE PRÉCICOM POUR LE REMPLACEMENT DU
ROUTEUR À L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que le routeur principal de l'Aréna ne fonctionne plus depuis le 22 décembre 2017 et qu'il faut remplacer le routeur principal ainsi que les deux antennes de relais afin de pouvoir avoir accès à internet partout dans l'Aréna;

CONSIDÉRANT que l'Aréna a besoin d'avoir accès à internet pour les parties de hockey junior ainsi que pour les tournois;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Précicom au montant de 4 604,75 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Précicom pour le remplacement du routeur principal ainsi que des 2 antennes de relais à l'Aréna au coût de 4 604,75 \$ taxes incluses.

2018-01-010

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE DU
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE L'AN 1 À LA MRC BEAUCE-
SARTIGAN**

CONSIDÉRANT que le chef pompier a procédé à la production du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque de l'an 1 et que ce rapport doit être transmis à la MRC Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu une copie du rapport et en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le dépôt du rapport annuel d'activités incendie du schéma de couverture de risque de l'an 1 à la MRC Beauce-Sartigan qui a été complété par Monsieur Philippe Bolduc, chef pompier.

2018-01-011

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
APPUI MONSIEUR SYLVAIN BILODEAU DE LA COMPAGNIE L.S. BILODEAU
POUR CONSERVER LA CARRIÈRE SABLIERE**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une lettre de Monsieur Sylvain Bilodeau de la compagnie L.S. Bilodeau afin que la Municipalité l'appui dans sa demande de renouvellement du permis d'exploitation de la carrière et sablière à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le père de Monsieur Sylvain Bilodeau est décédé en septembre 2017 et que Monsieur désire faire le rachat de la carrière sablière familiale;

CONSIDÉRANT que la carrière sablière est située sur le Rang 7 dans la Municipalité de Sainte-Clothilde (municipalité voisine) et que Monsieur Bilodeau désire maintenir le permis d'exploitation;



-005-

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la carrière et sablière n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce appui Monsieur Sylvain Bilodeau, de la compagnie L.S. Bilodeau, dans sa demande de renouvellement du permis d'exploitation de la carrière et sablière et que cette dernière n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture.

2018-01-012

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE DE POURSUIVRE L'UTILISATION DU LOGICIEL SPORT-PLUS
POUR L'AN 3 ET 4 ET DE PERMETTRE L'AJOUT DE NOUVELLES
MUNICIPALITÉS**

ATTENDU qu'une enveloppe budgétaire « régionale » était disponible pour l'utilisation du logiciel à l'an 1 et l'an 2;

ATTENDU qu'aucun financement n'est prévu pour l'an 3 et l'an 4 (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020);

ATTENDU que le logiciel Sport-Plus est utilisé dans plusieurs municipalités du regroupement depuis 2 ans;

ATTENDU que l'utilisation du logiciel :

- Améliore l'accessibilité aux services des citoyens;
- Permet la gestion du plateau sportif;
- Facilite la comptabilité et l'émission de reçus et relevés

ATTENDU que la Municipalité de la Guadeloupe est désignée par les autres participants comme étant gestionnaire de projet;

ATTENDU que le gestionnaire est le seul à être autorisé à dépenser pour la présente entente chez la compagnie Logiciel Sport-Plus;

ATTENDU que le montant annuel d'utilisation variera selon le nombre de municipalités à poursuivre le partenariat;

ATTENDU que le montant annuel à payer se situera entre 960 \$ et 1 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de poursuivre l'utilisation du Logiciel Sport-Plus pour l'an 3 et l'an 4 et de permettre l'ajout de nouvelles municipalités à l'entente.

2018-01-013

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2018-131 (RÉVISÉ) MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2017-125 ET 2014-113 – CODE DE DÉONTOLOGIE ET
D'ÉTHIQUE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

Le conseiller, Madame Josée Busque, donne un avis de motion que, lors d'une prochaine séance tenue à la salle du conseil municipal, le règlement 2018-131 (révisé) modifiant le règlement 2017-125 et 2014-113 – Code de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce sera adopté. Ledit règlement sera révisé, mais aucune modification ne sera apportée.

VARIA

2018-01-014

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE DE PARTICIPER À LA 3^E ÉDITION DU SALON MARIAGE ET
RÉCEPTION DE SAINT-GEORGES QUI AURA LIEU LE 27 ET LE 28 JANVIER
2018**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation à participer à la 3^e édition du salon mariage et réception qui aura lieu à Saint-Georges au Baril Grill Brasserie le



-006-

27 et le 28 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que ce sera un bon endroit pour faire connaître les salles du Centre Multifonctionnel et en faire la promotion;

CONSIDÉRANT que Madame Josée Busque et Madame Marie-Josée Plante sont volontaires pour s'occuper du kiosque durant le salon;

CONSIDÉRANT que les coûts pour la location d'un espace d'exposition sont de 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de participer au Salon mariage et réception de Saint-Georges qui aura lieu le 27 et le 28 janvier 2018 au Baril Grill Brasserie au coût de 300 \$ pour la location d'un espace d'exposition.

2018-01-015

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE D'ACCORDER À LA COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DES
SPORTS UN MONTANT BUDGÉTAIRE DE 500 \$ POUR LE FESTIVAL QUI
AURA LIEU EN FÉVRIER**

CONSIDÉRANT que Madame Émilie Turcotte, Coordonnatrice des loisirs et des sports de la Municipalité, a fait une demande de subvention à l'URLS de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du programme «Plaisirs d'hiver 2018» et que notre projet n'a pas été retenu;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des frais reliés à la préparation du festival;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte d'accorder à la Coordonnatrice des loisirs et des sports un montant budgétaire de 500 \$ pour le festival qui aura lieu en février prochain.

2018-01-016

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE DE VERSER UNE COMMANDITE À L'ÉQUIPE D'ANIMATION
LOCALE POUR LEUR SOIRÉE RECONNAISSANCE DU 27 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre de l'Équipe d'Animation Locale demandant une commandite pour leur soirée reconnaissance du 27 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que l'Équipe d'Animation Locale soulignera le travail des bénévoles des membres de la communauté de Saint-Éphrem au niveau pastoral;

CONSIDÉRANT qu'un don de 50,00 \$ sera remis sous forme de certificat cadeau provenant de commerces situés dans la Municipalité (5 prix de 10 \$);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une commandite de 50,00 \$ à l'Équipe d'Animation Locale pour leur soirée reconnaissance du 27 janvier 2018.

2018-01-017

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE RÉFRIGÉRATION J.P. (BEAUCE) INC. POUR
LE REMPLACEMENT DU CONTRÔLE DU SYSTÈME DE VENTILATION DES
CHAMBRES DES JOUEURS À L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT qu'il y a des problèmes d'humidité dans les chambres des joueurs et que les changements apportés permettront d'avoir le plein contrôle du système de ventilation;



-007-

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Réfrigération J.P. (Beauce) inc. au coût de 6 460,00 \$ avant les taxes (comprenant le matériel et la main d'œuvre);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Réfrigération J.P. (Beauce) inc. pour le remplacement du contrôle du système de ventilation des chambres des joueurs à l'aréna au coût de 6 460,00 \$ avant les taxes. Les travaux seront payés par les surplus cumulés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit ajournée au 23 janvier 2018. Il est 20 h 25.

Normand Roy, Maire

Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière